

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Anne-Marie Inc.	Numéro de permis 2007100	Date d'inspection Le 24 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie Anne-Marie 2		Numéro de téléphone (506) 525-2722	
Adresse 4572 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	24 juil. 2024	24 juil. 2024
Commentaires : 2 membres du personnel n'avaient pas à leur dossier le certificat, diplôme ou preuve d'inscription au cours de la petite enfance. L'administrateur imprime immédiatement le certificat et preuve et le place au dossier des membres du personnel. La lacune est maintenant conforme.			
48(4) Si un enfant en bas âge est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant : b) donne le boire de l'enfant qui est nourri au biberon ailleurs que dans son lit d'enfant.	48(4)(b)	24 juil. 2024	24 juil. 2024
Commentaires : L'inspectrice observe un enfant à bas âge coucher dans un parc à enfant avec un biberon. L'éducatrice est immédiatement avisée et enlève le biberon du parc à enfant. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les enfants jouer à l'intérieur, à l'extérieur, le dîner, la période du repos ainsi que la collation.
L'inspectrice observe des interactions positives entre les éducatrices et les enfants.
Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Le 24 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Pascale Collette

Le 24 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date